
ICANN67 | Forum virtuel de la communauté – Réunion Conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et NCSG
Mercredi 11 mars 2020 – 12h30 à 13h30 CUN

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Cette réunion est enregistrée.

MATTHEW SHEARS : Bonjour à tous. Ici Matthew Shears, du Conseil d’administration de l’ICANN.

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à cette réunion conjointe du Conseil d’administration de l’ICANN et du Groupe de représentants des entités non commerciales.

Nous avons une heure, ce qui est peu. Pour que nous ayons le temps de traiter toutes les questions du NCSG et du Conseil d’administration, je ferai quelques commentaires rapides avant de vous donner la parole, Stéphanie.

Pour la transcription, nous vous demandons, lorsque vous prenez la parole, de mentionner votre nom et le groupe que vous représentez, et de parler lentement et clairement.

À présent, la parole est à vous, Stéphanie.

Merci.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup. Stephanie Perrin, pour l'enregistrement.

Je tiens à m'excuser pour cet envoi tardif de modifications aux questions et aux commentaires qui vous sont adressés. Tout a été très chamboulé. J'aurais dû m'y prendre un peu plus tôt. Mais maints échanges urgents ont interféré. Je vous remercie donc d'avoir accepté ces changements de dernière minute.

Avant de commencer, je tiens à remercier publiquement Maryam Bakoshi pour toute son aide. Je sais que je parle aussi au nom des deux autres présidents lorsque je dis que sans elle nous serions perdus, et moi tout particulièrement. Elle s'est occupée de nous et nous a aidé à gérer la situation d'une façon remarquable. Aujourd'hui, c'est son anniversaire.

J'aimerais beaucoup lui chanter joyeux anniversaire, mais étant donné mes talents de chanteuse, je préfère m'abstenir.

Joyeux anniversaire Maryam et merci pour tout ce que vous faites pour nous.

MATTHEW SHEARS :

Joyeux anniversaire.

STEPHANIE PERRIN :

Notre premier point est une déclaration concernant la vente de .ORG. Kathy Kleiman devait la lire. Malheureusement, elle a dû se précipiter à l'American University qui est en train de fermer ses portes à cause du coronavirus. Elle m'a donc demandé de la lire à sa place.

Je pense que vous l'avez reçue mais je la lirai pour l'enregistrement. Il s'agit d'une déclaration préliminaire pour le Conseil d'administration de l'ICANN.

Je lis mot à mot avec les quelques changements grammaticaux particuliers qui y ont été apportés.

Internet est le plus grand moyen de communication jamais créé. Le domaine de premier niveau .ORG est le plus grand recueil d'expressions à but non commercial jamais regroupé. Par le biais de ses représentants élus et de ses unités constitutives, le Groupe de représentants des entités non commerciales défend les intérêts et les préoccupations des titulaires de noms de domaine non commerciaux et des utilisateurs Internet de domaines génériques de premier niveau (gTLD) non commerciaux.

Nous portons un intérêt particulier au .ORG et avons quelques préoccupations à ce sujet.

En 2002, le Conseil d'administration de l'ICANN veilla à offrir des protections aux utilisateurs et titulaires de noms de domaine .ORG, collectivement, la communauté de .ORG, lors de la transition de .ORG à l'ISOC et à sa société à but non lucratif, le registre d'intérêt public (PIR).

Nous voulons nous assurer que les requêtes du NCSG exprimées dans notre lettre du 9 décembre 2019 au Conseil d'administration soient suivies des effets juridiques les plus vigoureux.

Première puce : une procédure de notification révisée selon laquelle toute augmentation du prix de gros s'accompagne de l'offre d'un délai de six mois aux titulaires de nom de domaine .ORG pour renouveler leur domaine pour une période allant jusqu'à 20 ans, aux frais annuels préexistants. La mise en œuvre de la procédure de notification révisée doit être obligatoire aussi bien pour PIR que pour tout bureau d'enregistrement permettant d'enregistrer ou de renouveler les noms de domaine .ORG.

L'engagement ferme d'une neutralité dans la gestion du domaine .ORG vis-à-vis des contenus, c'est-à-dire que le registre ne puisse interrompre ni confisquer des domaines en raison de leur contenu personnel, religieux, ethnique, social, culturel ou politique, quand bien même il s'agirait de matériel non éthique, indécent, offensant ou inexact, tel que stipulé par le Premier Amendement de la Constitution américaine.

Et, troisième puce, la suppression de la procédure URS pour les domaines .ORG comme mécanisme de protection des droits relatif à l'URS ne concernant que les nouveaux domaines.

En outre, nous voulons nous assurer que le Conseil d'administration de l'ICANN s'implique directement dans ce processus décisionnel. Le Conseil d'administration peut-il nous confirmer sa participation directe à ce processus décisionnel ?

C'est la seule question que contient la déclaration.

Ce sera tout, chers collègues.

MATTHEW SHEARS : Stéphanie, je crois que Maarten souhaite réagir.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup pour vos commentaires.

Comme vous le savez nous travaillons toujours de près avec l'organisation sur les questions importantes. À ce titre, nous incluons cette déclaration au registre public. Nous nous sommes beaucoup impliqués dans ce thème depuis le tout début, je dirai. Il me semble que notre rencontre aujourd'hui était censée aborder 12 points informatifs et des discussions avec l'ensemble du Conseil d'administration. Nous remercions la communauté pour tous ses apports, notamment (inaudible) et pour le panel de lundi également. Nous en tiendrons compte dans les étapes à venir.

Nous procédons toujours en collaboration avec l'organisation afin d'être bien informés, mais le pouvoir décisionnel nous incombe entièrement. Et, lorsque cela s'avère nécessaire, nous en faisons usage. C'est l'un des processus fondamentaux que nous avons à disposition.

J'espère que cela répond aux interrogations.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

STEPHANIE PERRIN : Merci beaucoup.

Très bien. Pour notre deuxième point, je vais donner la parole à Tatiana Tropina qui mènera la discussion.

Merci.

TATIANA TROPINA : Merci beaucoup.

Excusez-moi. J'éteins à présent mon micro.

NEILS TEN OEVER : Je suis Neils Ten Oever, pour information. Je nous désigne, Tatiana et moi-même, unité constitutive mandatée.

Je profite de cette occasion de m'adresser à vous pour aborder, comme vous l'imaginez, la question de la piste de travail 2, sujet qui nous préoccupe étant donné qu'un consensus de la communauté s'est formé autour du rapport sur cette piste de travail, depuis deux ans déjà. Ce consensus n'est pas tombé du ciel. Il a été le fruit d'un travail très intense. Cette piste de travail 2 avait soulevé beaucoup de scepticisme. Certains ont même considéré qu'elle risquait de n'être que le vestige des idées restantes de la piste de travail 1.

C'est pourquoi nous avons été ravis lorsque, en novembre, le Conseil d'administration accepta son rapport et notamment celui qui nous avons préparé vis-à-vis de la mise en œuvre.

Malheureusement, depuis, nous n'avons reçu aucune communication du Conseil d'administration au sujet de sa mise en œuvre, ce qui ne fait que raviver nos craintes initiales.

Nous aimerions donc savoir quelles seront les prochaines étapes que vous avez envisagées et quelles sont les raisons de ce flottement au moment d'avancer ?

Quels sont les prochains jalons que le Conseil d'administration envisage de mettre en œuvre ? Nous aimerions en savoir plus et sommes bien entendu disposés à nous impliquer à vos côtés dans la mise en œuvre.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Neils. C'est bon de vous entendre. Cela faisait longtemps.

Il me semble qu'Avri souhaite rebondir là-dessus.

Avri.

AVRI DORIA :

Oui, c'est Avri qui parle.

Avant de répondre je veux m'assurer que Tatiana n'ait pas reçu d'autres questions sur le même sujet qu'elle souhaiterait inclure. Si ce n'est pas le cas, je suis prête à poursuivre.

TATIANA TROPINA :

Merci, Avri. Tatiana Tropina, pour l'enregistrement.

Non, c'est bon pour nous. Neils et moi intervenons en complémentarité. Il a donc mentionné tous les éléments que j'aurais pu avancer sur ce point.

AVRI DORIA :

Parfait.

Merci beaucoup pour votre question, Neils. Je démarre et nous verrons ensemble la tournure que prend la discussion.

Comme vous le savez, cela a récemment été approuvé, lors de l'ICANN66. Nous avons travaillé simultanément sur deux chantiers. Le premier consiste à nous assurer d'avoir une équipe de mise en œuvre prête à travailler avec l'organisation lors de cette étape, ce qui, vous n'êtes pas sans savoir, a pris plus de temps que prévu, mais c'est fait. J'en suis d'ailleurs l'agent de liaison. Cette question, si je ne me trompe, vous l'aviez déjà posée au sein de l'équipe de mise en œuvre. C'est très bien qu'on revienne là-dessus.

La situation actuelle c'est que l'organisation MMSI a recueilli près d'une centaine de recommandations sur lesquelles elle est en train de se pencher pour définir celles qui sont déjà en cours de mise en œuvre, celles qui peuvent s'appliquer sans allouer de nouvelles ressources budgétaires tout en analysant les différentes étapes budgétaires pour voir ce qui pourrait être pris en compte. Voilà essentiellement ce qu'ils font en ce moment. Tout c'est plutôt récent. Et nous aurons probablement au mois d'avril un rapport d'actualisation sur ce qui a été fait. C'est en tout cas ce qui est prévu.

Il y a beaucoup de choses à faire mais certaines sont déjà en route. D'autres doivent encore démarrer. Elles se trouvent toutefois tout en haut de la liste des travaux à faire. Et font partie de nos priorités. Nous n'avons pas encore abordé les processus d'établissement de priorités mais la piste de travail 2 comporte à ce titre un statut particulier.

Voilà où nous en sommes.

Vous recevrez donc bientôt une réponse à votre question puisque nous planchons là-dessus et que ce sujet reçoit une grande attention. Nous devrions avoir davantage d'informations en avril.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Avri. Neils ou Tatiana, quelque chose à ajouter ?

NEILS TEN OEVER :

Oui, si vous le permettez.

Entre le moment où la communauté est parvenue à un consensus au sujet du rapport et celui où le Conseil d'administration l'a adopté, beaucoup de temps s'est écoulé. Le Conseil d'administration a répété ensuite qu'il lui fallait du temps pour faire tout ce que vous venez de mentionner. Et à présent le Conseil d'administration l'a validé et doit engager à nouveau le processus.

J'aimerais comprendre pourquoi vous fallait-il le rapport de mise en œuvre et pourquoi cela a pris tant de temps ? J'ai un peu de mal à suivre le mécanisme de décision et de planification. J'entends tout-à-

fait lorsque vous dites que vous travaillez en priorité sur ce thème. Mais pourriez-vous nous donner davantage de détails sur le processus en lui-même ?

AVRI DORIA : Dois-je poursuivre ? C'est Avri qui parle.

MATTHEW SHEARS : Allez-y.

AVRI DORIA : Très bien. Comme vous l'avez sûrement remarqué puisque l'I.T. de la WS2 l'a abordé, il a fallu établir un rapport d'évaluation de mise en œuvre préalable. Cette étape fut la première permettant d'informer le Conseil d'administration. Elle a nous a permis d'avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre qui nous attend et de recevoir des avis pour informer nos décisions en la matière.

Je crois qu'à présent nous entrons dans l'étape suivante, celle qui suit l'évaluation. Nous connaissons l'ampleur de la tâche à réaliser. Et elle a été, en quelques sortes, approuvée. Il nous faut maintenant rentrer dans le détail, voir ce qui doit absolument être fait à chaque niveau, à chaque endroit, par qui, comment, et la façon de le financer. Comment faire que cela puisse entrer dans notre budget ? Quelles sont les exigences budgétaires, etc. ?

Face à une telle tâche rassemblant près de 100 rubriques, c'est très difficile de parvenir à les définir et il faut près d'un an, voire plus, pour

tout planifier. Cela a pris beaucoup de temps de regrouper tant d'items en maintenant la cohérence interne de l'ensemble.

À présent, nous devons procéder de la même façon pour le plan de mise en œuvre lui-même. Peut-être que certains au sein de la MSSI souhaitent que j'approfondisse ma réponse.

Mais à présent c'est une toute autre paire de manches si je puis dire. Disons plutôt qu'il s'agit d'une autre étude, d'un autre plan contenant des détails spécifiques sur la façon dont nous devons nous y prendre.

Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Avri.

Je ne sais pas si quelqu'un de la MSSI souhaite intervenir mais je vois une note de Göran dans la boîte de discussion. Neils et Tatiana viennent de me dire que David Olive travaille également auprès de la communauté pour qu'elle soit informée des recommandations qui l'affectent.

Tatiana ?

TATIANA TROPINA :

Merci beaucoup, Matthew.

Bonjour à tous.

Il me semble que la frustration que soulève la mise en œuvre de la piste de travail 2 vient en partie d'un manque de communication qui fait que nous ne sommes pas au courant des mesures que le Conseil d'administration et l'organisation ont pris en ce sens. Nous profitons donc de cette occasion, l'une des seules que nous ayons, pour vous interroger là-dessus.

C'est pourquoi j'aimerais poser deux questions complémentaires.

Tout d'abord, avez-vous prévu que la communauté fasse des contributions et d'améliorer la communication avec cette dernière au sujet de la mise en œuvre de la piste de travail 2 ?

Je vois que Göran dans le chat nous dit que David Olive va travailler auprès de la communauté pour qu'elle soit informée des recommandations l'affectant. Mais comme certaines recommandations vont affecter différentes parties de la communauté, il nous faut peut-être travailler ensemble sur certaines d'entre elles afin que la communauté ne se retrouve pas trop fragmentée.

La première question serait donc, et j'insiste là-dessus : Allez-vous permettre à la communauté de contribuer au processus ? Et créerez-vous pour cela une sorte de canal de communication ?

Deuxièmement, et j'espère que là les choses seront claires car j'ai toujours considéré cette piste de travail 2 en lien avec l'exercice d'évolution du modèle multipartite. Travaillez-vous à la mise en œuvre de la piste de travail 2 séparément ? Dans ce cas, pouvez-vous nous assurer que rien de ce qui a trait à l'exercice de l'évolution du

modèle multipartite n'ira à l'encontre ni ne contredira la piste de travail 2 ? Et qu'est-ce qui a été fait en ce sens ?

Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS :

Avri, voulez-vous vous charger de la première partie ? Je m'occuperai de répondre à la seconde partie concernant le modèle multipartite.

AVRI DORIA :

Bien sûr.

La MSSI travaille actuellement sur une partie du plan consacrée justement à l'établissement d'un mécanisme de communication pour permettre de suivre les travaux qui ont été faits, de les présenter et de les communiquer. Nous travaillons là-dessus bien que je ne sache pas encore quand il sera prêt et disponible. Cette discussion va figurer dans la réponse du mois d'avril.

Avant de redonner la parole à Matthew, je voulais juste souligner que le Conseil d'administration est en train de se pencher sur toutes ces questions qui doivent être traitées, qu'il s'agisse des recommandations de la WS2, des recommandations provenant d'autres examens, ou des travaux faits au niveau du modèle multipartite pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'empiètements entre les uns et les autres.

Cela fait partie des travaux de la MSSI pour faire avancer la mise en œuvre.

Je vous redonne la parole Matthew.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Avri. Vous avez dit ce que je comptais dire sur l'importance de concevoir toutes ces différentes initiatives comme un tout et non pas de façon cloisonnée pour ne pas tomber dans les écueils que vous signalez, Tatiana.

D'ailleurs, pour suivre l'évolution du modèle multipartite, l'organisation et la MMSI ont cartographié diverses initiatives allant de la piste de travail 2, à l'ATRT3, au PDP 3.0 afin de comprendre comment ils interagissent entre eux et peuvent s'inscrire dans les différents volets du processus d'évolution du modèle multipartite. Nous sommes donc bien conscients des risques de chevauchements et d'entraves réciproques que vous avez signalés, et veillons à ne pas perdre de vue l'ensemble du processus.

Vous faites bien de nous signaler ces questions. Merci.

Je ne vois pas d'autres interventions du côté du Conseil d'administration, Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN :

Très bien. Passons donc à la question suivante.

Au passage je précise que nous considérons cela comme l'une de nos priorités. Ce qui me permet de répondre à votre question sur les priorités.

De même que nous considérons également comme une priorité le processus accéléré d'élaboration de politiques. Beaucoup parmi nous s'y consacrent également.

Je vais passer le micro à Amr Elsadr qui sera en charge de la discussion sur ce sujet, qui remplace celui que nous vous avons envoyé auparavant.

AMR ELSADR :

Merci Stéphanie.

Bonjour Matthew et le Conseil d'administration de l'ICANN. Ici Amr qui vous appelle depuis le Caire. Nous vous remercions de bien vouloir échanger sur ce thème avec le groupe de représentants des entités non commerciales.

Pardon. Nous sommes censés mentionner notre nom et notre adhésion. Je suis donc Amr Elsadr du Groupe de représentants des entités non commerciales.

Hier, j'ai préparé brièvement une sorte de texte préliminaire. Je vous remercie de bien vouloir aborder ces questions malgré un préavis aussi court.

Il s'agit de questions que nous avons déjà abordées. Le Groupe de représentants des entités non commerciales s'est déjà exprimé devant le Conseil d'administration au sujet de l'équipe de travail Strawberry et des travaux qu'elle réalise.

Il nous semble, d'une façon générale, que les travaux de l'équipe Strawberry ne sont pas tout à fait en syntonie avec ceux réalisés par l'équipe responsable de l'EPDP depuis deux ans. L'équipe responsable de l'EPDP a soulevé de nombreuses questions au sujet de la charte auxquelles nous avons dû trouver des réponses, processus au cours duquel a été mis sur pied un modèle appelé modèle hybride, qui est un système normalisé d'accès et de divulgation.

L'organisation ICANN s'y est prise en quelque sorte à l'envers, mettant en place un modèle d'accès unifié, une sorte de système centralisé, puis s'interrogeant dans un deuxième temps sur les problèmes de conformité au règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et engageant un dialogue avec le Comité européen de la protection des données, l'autorité de protection des données belge et autres instances de l'UE.

Quand je dis que ces efforts n'ont pas été faits de façon coordonnée, c'est que l'un des objectifs d'ICANN était que ces autorités puissent lui apporter leur concours, puisqu'elles sont chargées de veiller au respect de la vie privée et à la réglementation en matière de protection des données dans l'UE, afin de transmettre ces renseignements à l'équipe responsable de l'EPDP pour les aider dans leur tâche.

Toutefois, les choses n'ont pas pris cette tournure-là au fil des mois. Les informations que nous avons reçues ne nous ont pas véritablement avancés. Comme nous le savons, il y a des clivages entre les différents groupes représentés au sein de l'EPDP sur la façon

de développer efficacement les recommandations politiques et de trouver des réponses aux questions politiques épineuses qui se posent à nous.

Les propositions que nous avons jusque-là reçues de l'équipe Strawberry, à travers les nombreux blogs et les notifications, loin de nous aider à mieux répondre à ces questions qui nous taraudent, n'ont fait que creuser les fossés existants entre nous. Ce qui n'a fait malheureusement qu'entraîner des frustrations.

Maintenant nous sommes sur le point de finaliser la seconde étape de travail et la période de consultation publique sur le rapport initial doit débiter. Une fois achevée cette étape, l'équipe responsable de l'EPDP devra passer en revue les commentaires publics et s'atteler à la rédaction de son rapport final. Il ne nous reste donc que très peu de temps pour recevoir les informations qui nous manquent. Et nous avons donc vraiment hâte de connaître les plans de l'organisation ICANN pour la suite. J'espère que vous n'êtes pas sans savoir que cela prendra énormément de temps de changer de modèle. Est-ce que c'est une possibilité ? Nous aimerions savoir si l'organisation ICANN est en train d'étudier si son modèle d'accès unifié est compatible avec le respect du RGPD, car au niveau de l'équipe responsable de l'EPDP nous ne travaillons pas sur ce modèle. Nous travaillons sur un autre modèle. Dans ce sens, nous aimerions savoir, à présent que les travaux de l'EPDP se trouvent à un stade avancé, si cela risque d'affecter la façon dont le Conseil d'administration de l'ICANN adopte les recommandations provenant de la GNSO. Nous avons besoin de savoir ces choses-là pour pouvoir nous y préparer. J'ai l'espoir,

personnellement, que, quoi que fassent l'organisation ICANN et l'équipe Strawberry, cela ne perturbera pas tout le travail qui a été réalisé au sein de l'EPDP, car ce serait regrettable. Notre tâche n'est pas facile. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, des clivages entre les différents groupes représentés font que nous ne parviendrons certainement pas à un consensus sur les différents points. Mais le seul fait d'essayer constitue déjà une bataille épuisante.

C'est pourquoi nous saurions gré au Conseil d'administration, à Göran ou à qui que ce soit de l'ICANN, de nous éclairer sur ces points.

Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Amr.

Je pense que Becky va répondre en premier. Et certainement d'autres membres du Conseil d'administration suivront.

BECKY BURR :

Oui. Merci. C'est Becky Burr qui s'adresse à vous. Je remercie tout d'abord Amr pour cette question.

Je pense qu'il y a plusieurs choses à distinguer. Tout d'abord, un point fondamental est que le Conseil d'administration est en train d'essayer d'élucider en quoi consiste l'application du RGPD aux données des titulaires de noms de domaine. Ce qui a des incidences, sans pour autant les déterminer, sur les politiques que met sur pied l'EPDP.

Nous reconnaissons donc et respectons pleinement l'EPDP, l'autorité de la GNSO à élaborer des politiques en matière d'accès au WHOIS - accès aux données des titulaires de noms de domaine non publics. Et rien de ce que fait l'équipe de travail Strawberry n'interfère, ni n'a interféré, avec cela.

Laissez-moi donc être tout à fait claire là-dessus. La mission de l'équipe de travail Strawberry n'est pas de dicter des politiques, mais de faire en sorte que le Conseil d'administration dispose de tous les éléments concernant le fonctionnement du RGPD et des autres lois relatives à la protection de données, mais essentiellement du RGPD vis-à-vis de l'utilisation de l'accès à ces données ou de leur traitement.

Dans le cadre du budget pour les étapes 1 et 2 de l'EPDP, le Conseil d'administration a également pourvu des financements pour les questions juridiques. En ce sens, s'il vous semble que des questions juridiques n'ont pas été traitées, en tant que membres du comité juridique vous pouvez tout à fait les soulever et des fonds sont disponibles à cet effet.

Le Conseil d'administration se penche en permanence sur ces questions. Ce que le Conseil d'administration souhaite actuellement, c'est de connaître les implications juridiques de ces questions pour pouvoir faire toutes les vérifications nécessaires. Si je comprends bien, l'EPDP qui élabore des politiques se trouve à présent entièrement tourné vers la construction du modèle hybride, ce pour quoi il dispose de toute l'autorité nécessaire. Ce que j'ai du mal à comprendre, en revanche, c'est cette idée selon laquelle les

discussions entre l'organisation, la Commission européenne et les autorités de protection des données désignées pour nous aider à comprendre les implications du RGPD interfèreraient avec le processus d'élaboration de politiques. Ne voyez pas dans ma remarque la moindre opposition ou agressivité. Mais ce que je veux dire c'est que nous pouvons tout aussi bien imaginer que cette piste aboutisse finalement à l'indication univoque que seul un modèle hybride peut fonctionner. Il se peut aussi qu'à la fin de ce processus, nous parvenions à la conclusion que nous bénéficierions de davantage de flexibilité au niveau de nos politiques. Quoi qu'il en soit, ces données sont essentielles pour que la communauté et le Conseil d'administration puissent assumer leurs responsabilités au niveau de l'élaboration de politiques.

Et comme vous le savez, les statuts constitutifs dictent précisément le rôle du Conseil d'administration en matière d'élaboration de politiques donc il n'y a que certaines circonstances précises dans lesquelles il peut s'opposer au processus multipartite ascendant d'élaboration des politiques du GNSO.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Becky.

Arm, voulez-vous poursuivre ou quelqu'un du Conseil d'administration veut-il intervenir ?

Amr.

Amr.

AMR ELSADR :

Merci, Matthew. Amr, à nouveau.

Merci, Göran, de votre réponse. Je remercie également Becky. Merci beaucoup. Je tiens non seulement à remercier Becky et Chris Disspain pour leur travail permanent de liaison entre le Conseil d'administration de l'ICANN et l'équipe responsable de l'EPDP, mais je remercie aussi Becky pour l'excellent travail qu'elle fait au niveau de l'équipe juridique qui prête assistance à l'équipe responsable de l'EPDP. Et je salue également Leon, que nous avons réussi à faire fuir de l'équipe responsable de l'EPDP. Il a préféré nous quitter pour assumer davantage de responsabilités au Conseil d'administration de l'ICANN.

Merci beaucoup, Becky. Vos réponses nous sont particulièrement utiles.

Puis-je vous demander -cette question s'adresse plutôt à Göran : qu'avez-vous prévu pour la suite des discussions avec les autorités européennes de protection des données et avec le CEPD ? Je m'interroge également sur la façon dont vous formulez les questions et sur l'approche que vous adoptez avec eux, notamment à présent que nous sommes en train de finaliser les travaux prévus pour l'étape 2 de l'EPDP et les répercussions que cela aura lors des prochaines étapes concernant l'adoption des recommandations par le conseil de

la GNSO, et l'adoption par le Conseil d'administration de l'ICANN des recommandations de la GNSO. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Amr. Becky, Chris ou Göran ?

GÖRAN MARBY :

La question m'est adressée. Je m'en charge.

Depuis le début de l'étape 2 nous avons entamé un dialogue avec la communauté et avec l'équipe responsable de l'EPDP au sujet d'une question à laquelle nous aimerions répondre et pour laquelle nous n'avons pas reçu de réponse. Je la résume ici pour les avocats.

Est-il envisageable de retirer une partie de la responsabilité légale des parties contractantes lors des activités concernant la réponse à une question ?

Nous en sommes à un point où, à travers ce que nous avons construit avec la communauté, le groupe d'études techniques ayant bâti une sorte de cadre virtuel avec l'aide de la Commission européenne, on nous précise que leurs apports sont indispensables pour pouvoir répondre aux questions qui nous sont posées. Nous l'avons vu à travers ce que j'appellerai le document Strawberry.

Nous avons donc formulé certaines questions que nous avons fait parvenir au Comité de la protection des données à la fin de l'année dernière.

Je vous raconte tout cela car il s'agit d'une question de procédure. Nous avons eu une réunion avec l'autorité belge de protection des données là-dessus. Nous avons invité le président de l'EPDP à participer de cette rencontre également. Par le passé, vous nous aviez demandé de procéder ainsi et nous en avons donc tenu compte.

Résultat de cette réunion : ils ont reconnu qu'il s'agissait d'une solution potentielle pouvant fonctionner et semblant être une bonne solution.

Lors de la prochaine étape formelle le Comité de la protection des données mettra cela sur la table. C'est notre façon de procéder pour voir si cela fonctionne.

Et là je vais répéter ce que je répète depuis deux ans. Lorsque nous avons démarré le dialogue avec le Comité de la protection des données, ils nous disaient à l'époque que oui, que nous pouvions recueillir les données. Vous pouvez ne pas être d'accord mais c'est ainsi que nous avons pu en quelques sortes sauver le WHOIS d'emblée.

Nous avons toujours affirmé que cela ne serait pas chose facile. Je l'ai dit moi-même et le Conseil d'administration l'a dit également au moment où nous sommes passés à l'étape 2, que nous pensions que le système que le groupe pouvait mettre sur pied était une sorte de système de tickets ne modifiant en rien les fondements juridiques, puisqu'il ne modifiait pas le fait que les parties contractantes soient légalement responsables et doivent en tant que telles prendre leurs décisions. Mais ce système pourrait néanmoins simplifier les requêtes

reçues et les réponses faites, c'est pourquoi je me félicite que l'étape 2 ait pu autant avancer.

Le modèle potentiel d'accès unifié dépend de la possibilité juridique de le faire. Nous continuerons donc d'insister jusqu'à obtenir une réponse claire sur ce point. Mais nous ne pouvons anticiper s'il s'agira d'une réponse positive ou négative. Nous sommes heureux de l'aide que nous fournit la Commission européenne pour relayer cette question au Comité de la protection des données. C'est un processus toujours en cours. Et bien que nous aurions aimé avoir une réponse, nous n'y sommes pas encore.

Un autre aspect, que j'ai déjà mentionné, est qu'il semble y avoir en ce moment un véritable débat politique autour de cette question. Dans de nombreux forums les États membres de l'UE commencent à se positionner par rapport à la question de l'accès aux données WHOIS.

Des questions émanent également des membres du parlement qui ont mis le sujet sur la table. Et au niveau des institutions européennes, une fois qu'un sujet se retrouve ainsi mis sur la « table », il y reste. Des discussions politiques sont donc en train d'avoir lieu au sujet des effets des données WHOIS. Et je tiens à ce que vous le sachiez.

Nous allons publier un rapport là-dessus très prochainement pour que vous soyez au courant de la situation. J'espère que cela répond à votre question. Excusez-moi pour cette réponse un peu longue.

MATTHEW SHEARS : Stéphanie, excusez-moi.

STEPHANIE PERRIN : Oui ?

MATTHEW SHEARS : Si vous le voulez bien je pense que Göran souhaiterait faire un dernier commentaire en réponse à ce point avant de passer aux questions.

STEPHANIE PERRIN : Allez-y.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup, Stéphanie. Oui. Comme vous le savez, nous cherchons sans relâche un format pour pouvoir informer la communauté sur ce que nous apprenons auprès des partis politiques. Vous avez dû voir le premier document de ce type envoyé il y a quelques semaines au sujet de nos échanges avec les Nations Unies. Nous continuerons de travailler à ce format et nous espérons qu'il vous conviendra.

Plus particulièrement en ce qui concerne l'aspect politique, il existe en Europe de nombreux organismes de protection de données qui commencent à débattre des lois, de leur efficacité, de la façon dont elles peuvent être utilisées et notamment comment interagir avec le Comité de protection des données.

Il s'agit d'une autre instance, légèrement différente, ce n'est pas exactement le GAC qui se charge de cela. Ceux qui rédigent les règlements actuels s'y réfèrent. C'est quelque chose de neuf.

Je demanderai à notre équipe de Bruxelles de nous en dire plus là-dessus.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup, Göran.

Bien entendu, les autorités de protection des données sont sous pression car elles n'ont pas pu assumer le mandat remis par le RGPD et je peux donc comprendre qu'elles soient un peu sur la défensive comme en témoignent leurs commentaires puisqu'elles sont débordées et n'ont pas les ressources pour faire exécuter les lois.

Très bien. Nous avons une question d'un membre du NCSG à présent. Bonjour ? Skcyber.

SKCYBER :

Oui, bonjour.

Je voudrais soumettre deux préoccupations au Conseil d'administration. L'une concerne la gouvernance. Nous pouvons voir dans ce qui vient d'être dit, en référence au RGPD et à son application, comment se fait la gestion de ce genre de choses.

J'aimerais votre avis en matière de gouvernance et aussi sur l'aspect juridique ayant trait notamment à l'informatique légale.

STEPHANIE PERRIN : Pouvez-vous nous dire votre nom et affiliation s'il vous plait ?

SKCYBER : Oui, bien sûr. Je suis (dit son nom). Et je représente l'ISOC.

MATTHEW SHEARS : Merci pour votre question. Voyons si un membre du Conseil d'administration souhaite y répondre.

Excusez-moi de reprendre la question. Mais souhaitez-vous revenir sur un aspect spécifique de la gouvernance ?

SKCYBER : Oui, spécifiquement sur l'informatique légale et comment cet aspect est pris en considération.

MATTHEW SHEARS : Sur l'informatique légale ?

SKCYBER : Oui.

MATTHEW SHEARS : Ok, entendu. Quelqu'un souhaite-t-il aborder la question de l'informatique légale dans le cadre du RGPD ?

Becky, je crois que vous levez la main.

BECKY BURR :

Oui, je pense que l'informatique légale regroupe tout un ensemble de choses. Il existe, je pense, des orientations en matière de données à grande échelle, aspect de l'informatique légale qui nous concerne. Mais je crois qu'il faut mener des tests d'équilibrage pour comprendre le vrai enjeu qu'il y a eu autour des travaux en matière d'informatique légale et comment cela se répercute sur les personnes concernées par les données traitées dans ce cadre-là.

Il me semble que les APD, les partis travaillant sur l'article 29 du Comité européen de la protection des données et les APD individuelles ont affirmé clairement que lorsque le traitement des données entraîne des conséquences juridiques pour les personnes concernées, le test d'équilibrage devrait être appliqué de façon particulièrement rigoureuse.

Bien entendu, d'autres éléments sont à prendre en compte pour mitiger l'impact sur les individus, tel que le hachage des données par exemple. C'est-à-dire que bien que cela reste des informations personnelles, il y a des façons de traiter les données qui peuvent être moins menaçantes pour les individus concernés ou moins coûteuses en termes de droits fondamentaux.

Il s'agit en substance du même test que vous appliqueriez dans n'importe quelle circonstance. Et certainement que Stéphanie saurait mieux répondre que moi à cette question.

MATTHEW SHEARS : Merci, Becky.

Pas d'autres commentaires de notre part, Stéphanie. La parole est à vous.

STEPHANIE PERRIN : Très bien. Merci beaucoup. Je félicite Becky pour la façon dont elle vient de répondre. Je ne vais rien ajouter.

Notre présidente de la NCUC, Bruna, se chargera de poser la prochaine question. Et j'ajoute au passage que je vous remercie d'avoir annulé la réunion en personne. Je suis de celles qui tombent malade après chaque réunion de ce genre comme le savent tous ceux qui me connaissent. J'ai toujours toute une panoplie de mouchoirs sur moi. Donc cette fois-ci vous avez été épargnés. Merci.

BRUNA SANTOS : Bonjour à tous. Bruna Santos, présidente de la NCUC. Je profite de ce que vient de dire Stéphanie sur l'annulation de la réunion en personne pour embrayer sur une discussion que je souhaitais que nous ayons. En effet, bien que nous vous soyons reconnaissants de cette annulation, l'annonce de cette décision deux semaines avant la date de la réunion a empêché la communauté de prendre part à des séances et à des échanges qui nous tenaient à cœur.

Cette façon de procéder nous pose question. La planification de l'ensemble de cette réunion en deux semaines, les délais pour mettre sur pied les directives de l'organisation en matière de participation

virtuelle, les difficultés de nos membres à se connecter sur les applications mobiles, à comprendre où s'enregistrer pour les sessions et pour finir, le manque de prise en considération des fuseaux horaires.

Tout cela a entraîné des situations particulièrement pénibles pour nos membres et en a empêché quelques-uns de participer.

En outre, la cérémonie d'ouverture à laquelle nous étions habitués a été annulée, et nous devons dépendre (inaudible) pour la conférence, de même que les sessions prévues pour cette réunion de l'ICANN et le programme ne nous ont été remis que quatre jours avant, au lieu de six comme habituellement.

Dans nos évaluations nous avons indiqué d'emblée le besoin de mécanismes de gouvernance nouveaux et pertinents faisant appel à des consultations dans ces cas de figure.

C'est pourquoi, dans la communauté, certains d'entre nous ont pu avoir le sentiment que leur opinion n'était pas prise en considération. Or, face à une pandémie et à l'éventualité de devoir annuler la prochaine réunion physique pour des raisons de force majeure, nous considérons qu'il serait plus opportun de reporter celle-ci en attendant de mettre en place une organisation plus efficace.

Nos questions et les discussions que nous soulevons portent donc davantage sur la façon dont nous pouvons nous préparer pour les prochaines réunions virtuelles, sur les leçons que le Conseil

d'administration a pu tirer jusqu'à présent, et sur comment améliorer les échanges entre la communauté et l'organisation.

Nous avons également suivi la réunion préalable du RySG où nous avons appris que la CPH se réunirait au sujet du sommet de la GDD. Nous aimerions donc connaître la progression à ce niveau et avoir davantage de détails sur ce sujet.

J'espère que mes propos n'ont pas été trop confus. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Absolument pas, Bruna. Juste avant de laisser Maarten vous répondre, permettez-moi de faire quelques petits commentaires.

Comme vous le savez certainement, la décision d'annuler la réunion a été une décision difficile et à laquelle le Conseil d'administration a longuement réfléchi. Lorsque nous avons pris la décision nous étions conscients du peu de temps qui nous restait avant l'évènement. Nous aurions dû avoir, idéalement, plus de temps pour préparer et identifier les sessions.

Mais voyant ce que nous sommes parvenus à faire en deux ou trois semaines, malgré ce que vous signalez, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une vraie gageure et que les choses se sont déroulées de façon plutôt harmonieuse. C'est pourquoi je félicite l'organisation pour cela.

Il me semble néanmoins que vous avez signalé des questions pertinentes étant donné que la situation évolue et que nous passons

d'un niveau de crise à un autre étant à présent, d'après l'OMS, dans le cadre d'une pandémie.

Tout cela va certainement influencer sur notre façon de penser et de prendre des décisions de procédure et il faudra, comme vous le dites, tirer des leçons de cette expérience afin d'améliorer et de mieux préparer ce type de réunions à l'avenir.

Votre question et vos propositions sont donc particulièrement bienvenues.

Ceci étant dit, à vous, Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :

Merci pour cette excellente introduction.

Vous avez eu l'occasion de remarquer que le Conseil d'administration a beaucoup discuté et s'est longuement penché là-dessus puisqu'il nous a fallu prendre la décision d'annuler la réunion à Cancun très tardivement, la situation ayant changé du tout au tout très rapidement. Tout s'est fait dans l'urgence. Et nous sommes tout à fait conscients que votre capacité à faire preuve de souplesse et d'adaptation s'en est trouvée affectée.

C'est pourquoi nous vous sommes très reconnaissants de la flexibilité dont vous avez fait preuve et des échanges constants avec l'organisation qui ont permis de réaliser, ne serait-ce que, cette réunion à distance et d'avancer dans nos travaux.

Pour ce qui est des réunions à distance, celle-ci est la première que nous organisons et nous restons prudents mais sommes heureux de voir tout ce qui a pu être fait vu l'absence de temps de préparation.

Nous allons bien entendu tirer des leçons de cette expérience et nous ferons également appel à la communauté pour cela.

Cela ne change en rien notre stratégie en matière de réunions, qui est l'apanage de la communauté. Nous recueillerons toutefois les enseignements et tirerons des fruits de cette expérience.

Nous savons bien d'autre part que lorsqu'une réunion ne peut avoir lieu, il convient de l'annoncer plus tôt, sans pour autant l'annoncer trop tôt. Voilà, j'espère que cela répond à votre question.

MATTHEW SHEARS : Merci, Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Y-a-t-il des choses à ajouter ?

MATTHEW SHEARS : Est-ce qu'un autre membre du Conseil d'administration souhaite intervenir ? Je ne vois personne. Ah si, allez-y.

GÖRAN MARBY : Excusez-moi. Je voudrais remercier, tel que nous l'avons fait pour d'autres unités constitutives, cette partie de la communauté pour son

soutien à la tenue de cette réunion, qui s'est organisée à la dernière minute. Et pourtant vous êtes tous là. Vous avez soutenu tout le monde, vous nous avez aidé, et vous avez prêté main forte au reste de la communauté pour mettre les choses en place au mieux. Tout cela a été très instructif pour nous.

Tel que Maarten l'a dit, cette discussion doit revenir à la communauté. Nous trouverons les moyens de poursuivre ce dialogue avec elle et de réaliser toutes les autres réunions qui étaient prévues.

Merci beaucoup Bruna pour votre soutien, merci aussi à Stéphanie et à vous tous.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Göran.

Bruna, je pense que concernant ce point, l'essentiel est que nous puissions trouver la façon de recueillir les différentes opinions. Nous apprécions grandement vos suggestions et les commentaires préliminaires que vous nous avez faits.

Nous ferons en sorte de récolter les enseignements, les avis, émanant des diverses parties de la communauté pour l'éventualité dans laquelle nous aurions à mettre en place ce genre de processus à l'avenir.

Y-a-t-il d'autres commentaires ? Oui.

BRUNA SANTOS :

Je m'excuse. Bruna à nouveau.

Juste un commentaire, ou une question plutôt. Je précise qu'il ne s'agit pas de critiquer l'approche qui a été choisie pour faire face à ce défi. Nous savons bien qu'aussi bien le personnel que les dirigeants de la communauté tenaient beaucoup à la tenue de cette réunion. Toutefois, nous nous posons des questions sur ce que passer de 300 sessions à moins de 70 implique en termes de viabilité. Et nous nous interrogeons également sur le bien-fondé de toutes les réunions prévues pour la rencontre de Cancun.

Ma question complémentaire sera donc la suivante : Y-a-t-il une date prévue pour confirmer ou pour annuler la réunion de Kuala Lumpur, afin que nous puissions nous organiser ? Et tel je l'ai mentionné, aucune réunion de planification pour ICANN68 n'a été prévue pour cette rencontre. Nous aimerions avoir une idée des séquences temporelles. Mais si vous ne le savez pas encore, ce n'est pas un problème. Encore une fois merci.

MATTHEW SHEARS :

Göran, voulez-vous présenter brièvement quel sera le processus pour la suite des évènements ?

GÖRAN MARBY :

Oui. Merci. Merci beaucoup, Bruna.

Je précise que je ne prends pas du tout votre question pour une critique. Vous posez les bonnes questions au bon moment.

Peut-être que vous ne le savez pas encore, mais il y a une heure de cela l'Organisation mondiale de la santé a déclaré la pandémie, ce qui signifie que les choses sont en train de prendre une tournure impensable une semaine plus tôt.

Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil d'administration se réunira mardi pour une réunion de suivi afin d'étudier comment échanger avec la communauté en ce qui concerne Kuala Lumpur et les autres réunions programmées pour le trimestre prochain. C'est une situation particulièrement mouvante.

Ces réunions sont importantes pour nous, nous l'avons déjà dit, mais nous voulons le réaffirmer. Avoir des réunions physiques fait partie de l'identité d'ICANN. Je ne crois pas que ce soit le moment de revenir sur ces débats que nous avons déjà eus par le passé. De plus, je n'ai pas le mandat pour le faire. Tel que Maarten l'a dit, c'est à la communauté que cette discussion revient.

Nous sommes confrontés à une situation qui affecte énormément de monde. Et nous essayons de nous adapter de notre mieux. Toutes les autres discussions reviennent à la communauté.

Mais pour revenir à votre question, Bruna, je pense que le Conseil d'administration va dès mardi tirer les leçons de cette situation et réfléchir à la façon de communiquer et d'échanger avec la communauté.

Nous voulons, d'autre part, attendre au maximum sans entrainer de désordre pour autant. Nous sommes probablement en train d'approcher de ce point limite. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Göran.

Je reviens vers vous, Bruna, Stéphanie. Il ne nous reste que deux minutes. Nous n'avons pas pu aborder les questions du Conseil d'administration mais nous avons eu un échange très utile et très intéressant.

Stéphanie, je vous rends la parole.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup.

Peut-être que ce que nous pouvons faire c'est recueillir vos questions et vous envoyer par écrit nos priorités. Je pense que nous pourrions procéder comme cela et potentiellement en discuter plus en profondeur.

Je voulais juste ajouter à cette discussion sur les réunions virtuelles que pour les bénévoles qui ne peuvent pas se libérer de leur travail, c'est difficile d'assurer leur vie professionnelle tout en ayant une semaine de réunions téléphoniques. Parfois ils parviennent à se libérer une semaine pour se rendre ailleurs mais c'est bien plus difficile d'y réussir lorsqu'il s'agit de rester assis à côté du téléphone.

C'est pourquoi j'aimerais vous soumettre l'idée que ce n'est pas nécessaire de tout faire en une semaine, que nous pouvons peut-être étaler les réunions de l'ICANN sur un mois, en y consacrant les vendredis. Je l'ai proposé l'autre jour et je crois que c'est une bonne idée. Ce qui ne nous empêche pas d'envisager d'autres options.

La deuxième chose que je voulais ajouter est que notre groupe en particulier attendait des rencontres en personne la possibilité de voir nos jeunes s'impliquer davantage. Je ne dis pas que ce ne soit pas possible à faire virtuellement mais c'est plus difficile sans avoir vu comment les choses se passent lors des rencontres en personne.

Donc si vous avez des suggestions en la matière, elles seront les bienvenues. Nous allons aussi devoir nous pencher sur le programme de bourses. Nous sommes preneurs d'idées là-dessus car il nous faut de l'aide pour résoudre toutes ces questions. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Stéphanie. J'apprécie beaucoup votre proposition de vous faire parvenir les questions que nous avons pour vous. Il est important pour nous de bien comprendre vos priorités. Et il est également important de connaître vos points de vue sur le déroulement du plan stratégique. Merci pour cela aussi.

Cette réunion touche maintenant à sa fin. Un grand merci à chacun d'entre vous d'avoir participé à son organisation. Nous nous retrouvons sur la prochaine salle de tchat. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]